

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

COMMUNE DE BELLIGNAT

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.
DE LA COMMUNE DE BELLIGNAT**

Séance du 25 Septembre 2023 _____

L'an Deux Mil Vingt Trois _____

Et le Vingt Cinq Septembre _____

A Dix Huit heures, le C.C.A.S de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame RAVET Véronique

Présents : RAVET V. - GUILLAUBEZ C. - COLOMBET M. - RHODET F. - DE MATOS C.-
HUMBERT S. - CHAPRON C. - ARVEUX F. - MAZELLIER M. - PIERRER-MICHON F. -
CERQUEIRA C.

EXCUSÉS : OZDEMIR Y.

ABSENTS : MARTELET S.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au C.C.A.S.	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
13	13	11

Date de la Convocation
15/09/2023

OBJET
Aide financière Mme THIERY
Véronique

Madame GUILLAUBEZ Chantal, Maire Adjoint déléguée aux Affaires Sociales expose à l'Assemblée la situation familiale et financière de Madame THIERY Véronique.

Le CCAS aide depuis plusieurs semaines Madame THIERY Véronique, par le biais de bons alimentaires et aide au transport lui permettant ainsi d'améliorer son quotidien.

L'intéressée, actuellement à la retraite, a bénéficié d'une expertise spécialisée le 30 Juin 2023 pour la mise en place d'une mesure de protection majeure type curatelle dont le coût de la visite s'élève à 160 € (Cent soixante Euros)

L'intéressée ne pouvant supporter ce coût, Madame GUILLAUBEZ propose à l'Assemblée de prendre en charge la facture correspondante lui permettant ainsi la mise en place de cette mesure, dans les plus brefs délais.

L'ASSEMBLEE, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'UNANIMITE

DECIDE de prendre en charge le coût total de la visite d'expertise médicale s'élevant à la somme de CENT SOIXANTE EUROS établie le 30 Juin 2023 pour la mise en place d'une mesure de protection majeur type curatelle.

La somme sera versée directement à l'organisme sur présentation de la facture correspondante.

Suivent les signatures,
Le Maire,
Présidente du CCAS

V. RAVET

Accusé de réception en préfecture
001-260103700-20230925-D_2023_09_25_01-AI
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023